REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE Nº 34/PM/2024

Objet : Lancement des enrôlements des Magistrats pour la couverture d'Assurance Santé

Mesdames et Messieurs les Magistrats civils et militaires,

Dans le cadre de la mise en place de la couverture d'assurance santé pour magistrats et dépendants, le Conseil supérieur de la magistrature et Activa/ RDC ont le réel plaisir de vous annoncer le lancement des enrôlements pour la couverture d'assurance santé du jeudi 24 Octobre au 01 Novembre 2024.

L'enrôlement se déroulera exclusivement en ligne via un lien dédié, et pour y parvenir, nous vous invitons à cliquer sur le lien, et renseigner les informations relatives à votre identification.

Lien d'enrôlement :https://enrollfront.azurewebsites.net/bulletin/maladie

Chaque magistrat devra préparer les documents suivants pour finalisation de son enrôlement en ligne :

- ✓ Photo passeport du magistrat et ses dépendants (s'il y a lieu).
- ✓ Acte de mariage si le magistrat est marié.
- ✓ Acte de naissance pour chaque enfant à charge (Si le magistrat a des enfants).

Nous vous encourageons à compléter votre enrôlement dans les meilleurs délais pour bénéficier de la couverture d'assurance santé dès que sera disponible.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance de Activa Assurances via les canaux suivants :

- ✓ WhatsApp : 0900000567
- ✓ Email: serviceclient.rdc@group-activa.com
- ✓ Téléphone : 0811024853

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition._

Fait à Kinshasa, le 2 3 OCT 2024

Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature,

> Télesphore NDUBA KILIMA Conseiller à la Cour de Cassation